ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

SNCF

Question écrite n° 61289

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc expose à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement que la SNCF, afin de faire un geste de compensation des préjudices subis par les usagers du train lors des récentes grèves, a accordé des réductions sur les cartes Orange mensuelles du mois suivant. Par contre, aucune mesure du même ordre n'a été annoncée pour les titulaires de cartes Intégrale annuelles, lesquels on dû supporter les mêmes déboires. Il lui demande en conséquence quelles sont les mesures que la SNCF compte prendre à l'égard de ces derniers pour leur assurer une compensation adéquate, d'autant plus justifiée qu'ils s'abonnent à l'année.

Texte de la réponse

A la suite des récentes grèves qui ont perturbé le réseau SNCF d'Ile-de-France, les voyageurs titulaires d'une carte Intégrale ont bénéficié de réductions d'un montant identique à celles accordées aux porteurs de cartes Orange. Ces réductions ont été opérées sans formalité particulière de leur part par traitement automatique sur la mensualité de juin 2001.

Données clés

Auteur : M. Bruno Bourg-Broc
Circonscription : Marne (4e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 61289
Rubrique : Transports ferroviaires
Ministère interrogé : équipement et transports
Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 mai 2001, page 2922
Réponse publiée le : 20 août 2001, page 4785